

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-064

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

- VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 12 juin 2018.

Point de l'ordre du jour : Ilème Partie – P1.1 – Formations en santé Ile Maurice : Faculté de Pharmacie et Faculté de Médecine

Exposé de la décision :

Suite aux déclarations d'intention signées respectivement le 31 mars 2015 et le 13 Avril 2018 entre l'Université Paris-Descartes (l'UPD), le Groupe Médine et CIEL HealthCare Ltd (CHC), les parties à celles-ci souhaitent mettre en place à l'Ile Maurice des programmes en Sciences de la Santé et en Sciences pharmaceutiques de l'UPD. Elles souhaitent signer des Conventions de Coopération destinées à régir leurs relations réciproques dans le cadre, notamment, de la création de la Faculté de Sciences de la Santé à l'Ile Maurice.

L'Université Paris-Descartes souhaite s'appuyer sur le campus pluridisciplinaire d'excellence, professionnalisant et bilingue, créé par Médine Ltd et sa filiale Talents Solutions Ltd pour développer à Maurice des formations de Bachelor of Science en soins infirmiers, de Bachelor of Science (honors) en maïeutique, de Doctorat en Médecine, ainsi que des formations de Bachelor et de Master en Sciences Pharmaceutiques. L'Université Paris-Descartes pourra également s'appuyer sur les installations hospitalières de l'hôpital Wellkin et de la Clinique Darné, filiales de CHC, pour les apprentissages professionnels médicaux.

L'intention stratégique des acteurs du projet est de réunir leurs efforts pour que se développe progressivement, à Maurice, une antenne de formation universitaire et de recherche de l'UPD, donnant à celle-ci une plus grande visibilité et une plus grande compétence universitaire des problématiques de l'Afrique et de l'Océan Indien, et ce à un niveau d'excellence.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération visant à la création des formations de Bachelor of Science en soins infirmiers, de Bachelor of Science (honors) en maïeutique, de Doctorat en Médecine, ainsi que des formations de Bachelor et de Master en Sciences Pharmaceutiques.

Nombre de membres constituant le Conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 24
Abstentions : 00
Votes exprimés : 24
Contre : 00
Pour : 24

Fait à Paris, le **13 JUIL. 2018**

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université **13 JUIL. 2018**
Transmis au Recteur le : **13 JUIL. 2018**